

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 avril 2024 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 avril 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mérindol-les-Oliviers, sous la présidence de Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour le Président, empêché le jour de la séance

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia GIELLY

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 70

**Etaient présents : 52 (dont 3 suppléants)**

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 30**

Marc HAMARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Gérard PEZ - Jacques NIVON

**Excusés ayant donné pouvoir : 18**

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Didier GILLET a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Thierry DAYRE - a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Thierry TATONI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Alain MONGE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Olivier SALIN a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Gérard NELH - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Sébastien BERNARD

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

**Petite Enfance**

**094-2024 Mutuelle Petite Enfance des Baronniees - Gestion du RPE et LAEP  
Subvention 2024 et avenant n° 3 à la convention 2022-2024**

Dans le cadre de la sa compétence Petite-Enfance, la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP) est soutenue notamment par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Drôme pour concourir au déploiement des services Petite-Enfance sur le territoire.

La Mutuelle Petite-Enfance gère un Relais Petite-Enfance (RPE) et un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui relève de la compétence intercommunale.

**Vu** la délibération n° 197-2019 qui confirme l'engagement de la CCBDP auprès de la CAF dans le déploiement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2019-2024 ;

**Vu** la délibération n° 093-2022 qui définit le cadre du partenariat entre la collectivité et la Mutuelle Petite-Enfance dans le cadre de la convention 2022-2024 ;

**Vu** la délibération n° 188-2022 qui est venue dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au profit du Bonus Territoire qui est à présent adossé à la CTG ;

L'aide accordée fait l'objet d'un avenant à la convention 2022-2024, et s'élève à :

Activité équipement - Petite-Enfance	SUBVENTION 2024
Mutuelle Petite-Enfance : RPE – LAEP	59 000.00 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

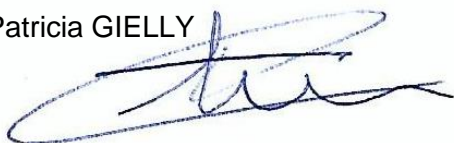
**D'APPROUVER** l'aide accordée pour 2024 d'un montant de 59 000 € à la Mutuelle Petite Enfance des Baronniees ;

**D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec la Mutuelle Petite-Enfance des Baronniees annexé à la délibération ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Patricia GIELLY



Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :

Ampliation à :